

Index AI : PRE01/139/2011
16 March 2011

Ukraine. Des citoyens afghans ont été frappés lors de leur détention dans un aéroport

Amnesty International condamne les mauvais traitements infligés à huit citoyens afghans qui attendent en Ukraine d'être renvoyés chez eux. Ils ont été frappés par des gardes-frontière et se sont vus refuser nourriture et eau en quantité suffisante, ainsi que des soins médicaux.

Ces huit hommes ont été placés en détention à l'aéroport de Boryspil à Kiev pendant trois jours et, selon des sources qui se sont adressées à Amnesty International, en raison de ces mauvais traitements, certains souffrent de blessures si graves qu'ils sont incapables de s'allonger.

« Les autorités ukrainiennes ne doivent pas procéder à ces expulsions, a fait savoir Andrea Huber, directrice adjointe du programme Europe et Asie centrale d'Amnesty International.

« Elles doivent maîtriser leurs gardes-frontière et fournir à ces hommes de la nourriture, de l'eau et des soins médicaux, comme l'exige le droit international. Les informations effarantes faisant état de violences qui leur ont été infligées doivent faire sans délai l'objet d'une enquête. »

Certains avaient sollicité l'asile en Ukraine, mais ont vu leurs requêtes rejetées. Ils n'ont pas eu la possibilité de faire appel de cette décision, en violation des obligations qui incombent à l'Ukraine aux termes du droit relatif aux réfugiés.

Ces Afghans affirment qu'ils n'ont pas bénéficié des services d'un interprète au cours de la procédure de demande d'asile, pas plus qu'au cours de la procédure d'expulsion.

Ils ajoutent qu'on leur a demandé de signer des documents dans une langue qu'ils ne comprennent pas et que certains n'étaient pas présents durant les audiences les concernant.

« Ces personnes ne doivent pas être expulsées tant qu'elles n'ont pas bénéficié du droit de faire appel de la décision concernant leur demande d'asile et du droit de contester leur expulsion, conformément aux obligations nationales et internationales qui incombent à l'Ukraine », a estimé Andrea Huber.

Amnesty International invite les autorités ukrainiennes à garantir que ces ressortissants afghans placés en détention puissent consulter un avocat et entrer en contact avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Six autres Afghans, dont un mineur isolé, initialement détenus avec le groupe, ont déjà été renvoyés en Afghanistan ces deux derniers jours.

Ils auraient été soumis à des atteintes aux droits humains aux mains des gardes-frontière et certains se seraient mutilés en guise de protestation, ce qui n'a pas empêché leur expulsion.